



Société Régionale Wallonne du Transport
Direction de la Communication
Consultez INFOTEC.BE

Communiqué de presse

Le 28 août 2008

4 réductions tarifaires concernant la mobilité pour soulager le pouvoir d'achat des Wallons.

A l'initiative de la Région wallonne et de la Communauté française, 12 mesures ont été adoptées ce jeudi 28 août afin de proposer une réponse immédiate et concrète au problème de la baisse du pouvoir d'achat des citoyens et ce, dans l'attente d'un plan fédéral qui agira directement sur le salaire poche des bas et moyens revenus.

4 mesures concernent la mobilité, et le Groupe TEC en particulier:

- **Gratuité étendue jusqu'à 12 ans ;**
- **50% de réduction sur les abonnements Lynx destinés aux 12-24 ans qui fréquentent un établissement scolaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;**
- **Accès à la carte INTER % pour les personnes bénéficiant du statut OMNIO (soit 25% de réduction sur la carte INTER)**
- **Gratuité du libre-parcours journalier sur les réseaux TEC et De Lijn pour les personnes à la recherche d'un emploi en Flandre**

Pour mettre en œuvre, concrètement, les décisions prises par le Gouvernement, le Groupe TEC a pris ce jour les dispositions suivantes :

- **Gratuité étendue jusqu'à 12 ans**

Dans un premier temps, à partir du 1^{er} septembre 2008, les enfants de moins de 12 ans pourront, sur simple affirmation de leur âge, voyager gratuitement.

A partir du 1^{er} décembre 2008, les utilisateurs de moins de 12 ans seront tenus de posséder un nouveau titre de transport appelé **Lynx Junior**. Ce nouveau titre sera disponible gratuitement à partir du 20 octobre 2008 dans les Maisons de la Mobilité TEC (consultez les adresses sur infotec.be).

Les utilisateurs déjà en possession d'un abonnement en cours de validité au 1^{er} septembre 2008 pourront se faire rembourser cet abonnement sur présentation de celui-ci à partir du 20 octobre 2008. Pour les abonnements annuels, le remboursement ne prendra pas en compte la période utilisée avant le 1^{er} septembre 2008.

Le Lynx Junior sera valable jusqu'au dernier jour du mois du douzième anniversaire de l'enfant. A partir du 1^{er} jour du mois suivant, il sera obligé de se munir d'un titre payant, aux conditions offertes pour les 12-24 ans (cfr point suivant).

- **50% de réduction pour les 12-24 ans qui fréquentent un établissement scolaire organisé ou subventionné par la Communauté française**

Les étudiants de 12 à 24 ans bénéficieront d'une réduction de 50% sur le prix de leur abonnement LYNX.

Cette réduction sera appliquée directement au guichet à partir du 20 octobre sur présentation d'une attestation de fréquentation délivrée par l'établissement scolaire.

Les abonnements délivrés jusqu'au 20 octobre 2008 le seront au tarif plein. Toutefois, les étudiants ayant acheté avant cette date un abonnement annuel ou mensuel pourront bénéficier du remboursement dans une Maison de la Mobilité TEC à partir du 20 octobre 2008 sur présentation de leur abonnement et de leur attestation de fréquentation scolaire.

Pour les abonnements annuels, le remboursement ne prendra pas en compte, le cas échéant, la période utilisée avant le 1^{er} septembre.

Les étudiants de 12 à 24 ans bénéficiaires de la réduction Familles nombreuses obtiendront toujours la réduction de 20%, à laquelle s'ajoutera la réduction de 50%. Ils ne paieront donc plus au final que 40% du prix de l'abonnement LYNX.

- **Combinés TEC-SNCB**

Les mesures évoquées ci-dessus pour les enfants jusqu'à 12 ans et les étudiants de 12 à 24 ans s'appliquent sur la part TEC du titre combiné TEC-SNCB.

Les modalités de remboursement suivent le même principe (remboursement au guichet TEC).

- **La période de remboursement qui commence le 20 octobre 2008 se terminera le 31 janvier 2009.**

- **Accès à la carte INTER% pour les personnes bénéficiant du statut OMNIO**

Les personnes bénéficiant du statut OMNIO pourront, comme c'était déjà le cas pour les VIPO, utiliser les cartes INTER% qui accordent une réduction de l'ordre de 25% sur le prix des cartes INTER. Ce statut est attribué sur demande (renseignez-vous auprès de votre mutualité et rendez vous ensuite dans une gare SNCB pour obtenir votre carte « intervention majorée »).

- **Gratuité sur les réseaux TEC et De Lijn pour les demandeurs d'emploi wallons à la recherche d'un emploi en Flandre.**

Des libre parcours journaliers TEC et De Lijn sont disponibles au FOREM, sous certaines conditions.

Pour rappel, le Groupe TEC, c'est :

- **225 millions de voyageurs transportés** en 2007
- **Un jeune sur 7 de moins de 25 ans possède un abonnement TEC.**
- **4.861 membres du personnel**
- **2.237 bus et trams** mis en exploitation tous les jours
- **684 lignes et 38.238 arrêts**
- **115,5 millions de kilomètres** parcourus

Pour plus d'informations à la presse

Stéphane THIERY
Directeur de la Communication
Société Régionale Wallonne du Transport
Avenue Gouverneur Bovesse 96
5100 JAMBES
Tél. : 081/32.27.11.
GSM : 0495/50.28.57
e-mail : stephane.thiery@tec-wl.be
Consultez le site www.infotec.be

LE TEC, ÇA NOUS RAPPROCHE



TEC

SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT